

Programme de la révision des critères depuis la CdP11

1. Durant la CdP11, le Secrétariat a contacté plusieurs Parties au sujet de l'accueil de la première réunion du Groupe de travail sur les critères (GTC1). Peu de temps après la CdP11, l'Australie a proposé d'accueillir la GTC1 à Canberra; celle-ci a eu lieu dans cette ville du 2 au 4 août 2000.
2. Durant la discussion sur le document Doc. 11.24 au Comité I de la CdP11, ce Comité a approuvé la proposition de nommer M. Hank Jenkins président du GTC. Immédiatement après la CdP11, le Secrétariat a consulté le Président au sujet de la cooptation d'experts pour participer à la GTC1.
3. Le rapport de la GTC1 a été envoyé aux Parties dans la notification 2000/51 du 31 août 2000. Dans cette notification, les Parties étaient priées de fournir leurs commentaires sur ce rapport.
4. Les commentaires reçus en réponse à la notification 2000/51 (placés sur le site Internet du Secrétariat) ont été compilés en un document qui a été discuté à la réunion commune du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux, tenue à Shepherdstown, Etats-Unis d'Amérique, du 7 au 9 décembre 2000.
5. A la réunion commune, il a été décidé que le GTC se réunirait à nouveau pour discuter en détail des définitions, notes et lignes directrices figurant à l'Annexe 5 de la résolution Conf. 9.24. Un document présentant des projets de définitions et de lignes directrices a été envoyé aux membres du GTC le 9 avril 2001. Les termes à définir ou à redéfinir ont été sélectionnés sur la base des suggestions faites lors de la réunion commune et des suggestions des membres du GTC. La GTC2 a eu lieu du 22 au 24 mai 2001 à Sigüenza (Espagne).
6. La Présidente du Comité pour les plantes et les Présidents du Comité pour les animaux et du GTC se sont réunis à Genève du 19 au 21 avril pour préparer un rapport fondé sur les commentaires reçus des Parties en réponse à la notification 2000/51 et sur les discussions ayant eu lieu durant la réunion commune. Ce rapport a été envoyé aux Parties avec la notification 2001/37 du 31 mai 2001, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées. Le projet de définitions préparé à la GTC2 figurait dans ce rapport. Des réponses ont été reçues de 25 Parties.
7. Les Présidents du Comité pour les animaux et du GTC se sont réunis à Genève du 17 au 21 novembre pour préparer le rapport final sur la révision de la résolution Conf. 9.24, afin qu'il soit soumis au Comité permanent à sa 46^e session (Annexe 5a). Parallèlement, la Présidente du Comité pour les plantes a décidé de soumettre son propre rapport. Celui-ci figure à l'Annexe 5b du présent document.
8. La décision du Comité permanent est indiquée à la page 1 du présent document.
9. La révision des critères a coûté aux Parties environ CHF 275.000 et impliqué deux réunions d'experts, une réunion commune du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, deux réunions des Présidents à Genève et la participation à plusieurs réunions de la FAO.